

Demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

Pièces justificatives à fournir avec le formulaire

Pièces justificatives **obligatoires** :

- Pour les personnes étrangères ressortissantes de l'Espace Economique Européen : la photocopie intégrale lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport du pays d'origine, ces documents devant être en cours de validité.
- Pour les personnes étrangères non ressortissantes de l'Espace Economique Européen : la photocopie intégrale lisible d'un titre de séjour en cours de validité ou celle d'un récépissé de demande de renouvellement du titre périmé.
- La copie intégrale du dernier avis d'imposition ou de non-imposition du demandeur et, le cas échéant, de son éventuel concubin ou partenaire de pacte civil de solidarité (PACS).
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) récent aux **nom et prénom du demandeur** indiquant les codes IBAN et BIC.

Pièces justificatives **selon la situation du demandeur** :

- Si le demandeur ou son éventuel conjoint, concubin ou partenaire de pacte civil de solidarité (PACS) sont propriétaires de résidences secondaires : la copie intégrale (sauf les pages de notice explicative) du dernier avis de taxes foncières pour chaque bien (hors résidence principale), bâti ou non bâti.
- Si le demandeur ou son éventuel conjoint, concubin ou partenaire de PACS sont titulaires de contrats d'assurance vie : la photocopie du dernier relevé annuel pour chaque contrat.
- En cas de demande de Carte Mobilité Inclusion (CMI) : le certificat médical spécifique à l'APA à domicile.

Votre dossier est à adresser à



Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Direction des Prestations, du Financement et du Budget
Unité Prestations à domicile - APA Dom
92731 Nanterre Cedex